

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Splaad - Parc d'Activités Beauregard à Longvic et Ouges - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015 - Convention d'avance de trésorerie n°2

Le Conseil communautaire a décidé, le 19 novembre 2009, de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Parc d'activités Beauregard" sur le territoire des communes de Longvic et Ouges.

Le 27 septembre 2012 le Conseil Communautaire du Grand Dijon a défini et validé les objectifs et les modalités de la concertation avec le public prévu par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme préalablement à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) "Parc d'Activités Beauregard"

Le 26 septembre 2013 le Conseil Communautaire a dressé le bilan de concertation, et a procédé à la création de la ZAC.

Le 27 novembre 2014 le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, la SPLAAD a adressé au Grand Dijon le compte de résultat prévisionnel de cette opération établi à la date du 30 juin 2015.

D'un point de vue foncier, la SPLAAD dispose de 2,83 ha et les discussions en cours avec les propriétaires de la partie la plus importante des terrains laissent présager le recours à une procédure d'expropriation.

La plupart des études nécessaires à la réalisation de cette opération ont été réalisées et les dossiers loi sur l'eau, étude d'impact et déclaration d'utilité publique sont en cours de finalisation suite à quelques évolutions du projet.

Les premières cessions de terrains ne pourront pas intervenir avant l'exercice allant de juillet 2017 à juin 2018.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de Beauregard ne subissent pas de modification par rapport aux éléments comptables constatés au dossier de réalisation.

La trésorerie est assurée par une avance de trésorerie de 1 200 000 € consentie par la Communauté urbaine en 2015 qui de ce fait ne figure pas aux présentes. La convention d'avance correspondante a été approuvée par le Conseil communautaire du 25 juin 2015.

Pour 2016, la SPLAAD sollicite le Grand Dijon, pour le versement d'une seconde avance de trésorerie au titre de l'opération, d'un montant maximal de 1 000 000 € (convention ci-annexée).

Elle prévoit son remboursement dès que la trésorerie de l'opération le permettra et en tout état de cause au plus tard à la fin de la Convention de Prestations Intégrées portant concession d'aménagement, et devra être remboursée intégralement au plus tard à cette date. Cette durée pourra être prorogée par avenant si la concession d'aménagement est elle même prorogée.

Les crédits nécessaires au versement de cette avance de trésorerie seront inscrits au budget primitif 2016 de la Communauté urbaine.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concertée de Beauregard ;
- **d'approuver** le versement d'une seconde avance de trésorerie à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" au titre de l'opération, d'un montant maximal de 1 000 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'avance de trésorerie passée avec la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise", dont le modèle est joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 77

CONTRE : 0

DONT 13 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0